Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SOLITOP
SAINT CYR DES GÂTS
16 novembre 2016

La commission de suivi de site du centre de stockage de déchets exploité par SOLITOP s'est réunie le 16 novembre 2016 sous la présidence de M. [redacted] Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte, au lieu-dit "Le Bois des Blettes" à Saint Cyr des Gâts.

Y participaient :
- M. [redacted] Maire de Saint Cyr des Gâts
- M. [redacted], Président de SOLITOP
- M [redacted] SOLITOP
- Mme [redacted], SOLITOP
- M. [redacted] REAL 85
- Mme [redacted] DREAL 85
- M [redacted], représentant des riverains
- Mme [redacted] Secrétaire général - Sous-Préfecture

Etaient excusés :
- le Délégué territorial de l'Agence Régionale de Santé
- le Président du Conseil Départemental de la Vendée
- le Président de la communauté de communes du Pays de l'Hermenault
- le représentant de l'association Nature et Vie en Vendée.

L'ordre du jour de la réunion concerne la demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) actuellement engagée dans la perspective d'une continuité d'exploitation du site jusqu'en 2025 ; la commission de suivi de site doit émettre un avis sur l'étude d'impact effectuée conformément aux dispositions du code de l'environnement (article R512-19).

M [redacted] résente les principales caractéristiques du projet (slides en annexe) :
- un périmètre inchangé de 17 ha
- une augmentation du tonnage annuel à hauteur de 50 000 T
- une rehausse de l'existant de 5 m pour un volume créé de 457 000 m^3
- une optimisation de la gestion des effluents liquides avec l'agrandissement du bassin Nord d'eaux pluviales et la création de nouvelles capacités de stockage de lixiviats à proximité de l'unité de stabilisation
- une réorganisation de l'ICPE avec notamment le déplacement de la zone d'attente des livraisons et la relocalisation du pont-bascule
- une optimisation de la couverture finale.

Les bureaux d'études indépendants sollicités sur une dizaine de thématiques à connotation environnementale ont principalement gradué l'impact de faible à modéré.

M. [redacted] indique que l'avis de l'autorité environnementale met en exergue une bonne prise en compte des principaux enjeux -paysage, protection des eaux souterraines et de surface, du sol, gestion des eaux usées industrielles et pluviales, prévention des nuisances- et des risques liés à l'exploitation.
Une tierce expertise demandée sur la rehausse pour valider les couches d'étanchéité a fait l'objet d'une validation.
Les mesures proposées s'avèrent adaptées.

Par ailleurs, l'augmentation du trafic et sa compatibilité avec le réseau routier a fait l'objet d'une consultation auprès de l'Agence Routière Départementale qui n'a émis aucune observation.

En parallèle, une information sur la communication d'informations potentiellement sensibles a été présentée.

Au regard de ces commentaires positifs, l'exploitant souhaite un passage en CODERST dès le début 2017, si possible en janvier.

Aucune autre remarque n'étant formulée, la commission de suivi de site émet un avis favorable.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte,

[redacted]